

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-09-25-004

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	R. BERTRAND
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : COMMANDE PUBLIQUE – adhésion au groupement de commande de la 3CM pour le site internet de la ville

Rapporteur : Philippe BELAIR, quatrième Adjoint

La 3 CM ayant approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec ses communes membres pour la mise à disposition d'un site internet institutionnel auprès des usagers.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

En ce qui concerne le fonctionnement les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

- La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes,
- La Commune déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire et les communique au coordonnateur dans les délais impartis.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-004-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commande pour la mise à disposition d'un site internet institutionnel auprès des usagers tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la 3 CM et ses communes membres,
- **D'ADOPTER** en ses termes la convention constitutive de groupement désignant la 3 CM comme le coordonnateur,
- **D'AUTORISER** la Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-004-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024